

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

---

**Question 22**

Réf. : SCGM-19      Doc. : 4      Page(s) : 19-22      Ligne(s) : Tableaux

**Tableaux.**

- 22.1 Veuillez fournir le fichier Excel contenant ces tableaux ?
  - 22.2 Veuillez indiquer, pour chacune des mesures ou programmes, les périodes d'amortissement utilisées pour le calcul des coûts unitaires ?
- 

**Réponse**

**22.1** Ces tableaux sont des outils de travail internes qui ne seront pas déposés. Nous croyons que ce document n'est pas utile aux délibérations de la Régie de l'énergie ni nécessaire à l'élaboration de la position du RNCREQ dans le présent dossier.

La preuve se limite ici au résultat de l'utilisation de cet outil.

**22.2** Si, par coût unitaire, on fait référence aux coûts des programmes, ceux-ci sont amortis sur la durée du PGEE.